

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC THERESE-DE BLAINVILLE
VILLE DE BOIS-DES-FILION**

RÈGLEMENT NUMÉRO 7212

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 7200 AFIN
D'INTÉGRER UNE NOUVELLE
CARTOGRAPHIE GOUVERNEMENTALE
ASSOCIÉ AUX ZONES DE CONTRAINTES
RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE
TERRAIN (RÈGLEMENT DE
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 22-03
DE LA MRC)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 7200 est en entrée en vigueur depuis le 17 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 22-03 « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associé aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués » de la MRC Thérèse-De Blainville est entré en vigueur le 7 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit adopter dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur du Règlement 22-03 tout règlement qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma (règlement de concordance);

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2023 et que l'avis de motion a été dûment donné à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sera tenue le 11 juillet 2023.

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL ORDONNE ET DÉCRÈTE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 7212 CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 MODIFICATION DE L'ANNEXE 4

L'annexe 4 intitulée « Feuilles cartographiques délimitant les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » du Règlement de zonage est modifiée par le remplacement du feuillet cartographique numéro 31H12-050-0604 joint à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**GILLES BLANCHETTE
MAIRE**

**MARIE-RENÉE HOUDE, OMA
GREFFIÈRE**

CERTIFICAT ATTESTANT LA DATE DE CHACUNE DES APPROBATIONS REQUISES

Avis de motion:	Le 2023-05-09 (2023-05-204)
Dépôt du projet de règlement :	Le 2023-05-09 (2023-05-204)
Adoption du projet de règlement :	Le 2023-06-13 (2023-06-258)
Assemblée publique de consultation :	Le 2023-07-11
Adoption du règlement :	Le 2023-07-11 (2023-07-298)
Transmission à la MRC :	Le 2023-07-14
Approbation MRC :	Le 2023-08-30 (2023-08-155)
Entrée en vigueur :	Le 2023-09-21

GILLES BLANCHETTE
MAIRE

MARIE-RENÉE HOUDE, OMA
GREFFIÈRE

